

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement adopté par le conseil municipal a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqués :

RÈGLEMENT 910-23

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de quatre millions huit cent six mille dollars (4 806 000 \$) »

- | | |
|--|------------------|
| ▪ Avis de motion : | 12 décembre 2023 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 12 décembre 2023 |
| ▪ Adoption du règlement par le conseil municipal : | 16 janvier 2024 |
| ▪ Approbation des personnes habiles à voter : | 24 janvier 2024 |
| ▪ Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : | 14 février 2024 |

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 26 février 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière